

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2016	TARIFS 2017	DATE D'EFFET	DECISION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<b>EAU POTABLE (Tarifs HT)</b>					
<b>SURTAXE COMMUNAUTAIRE</b>					
<b>CHOLET- PSB</b>					
<b>SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS</b>					
<b>LA TESSOUALLE</b>					
Abonnement					
Diamètre 12,15, 20 et 30 mm	forfait/an	2,20 €	2,25 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Diamètre 40 et 50 mm	forfait/an	6,62 €	6,75 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Diamètre 100, 150 et 200 mm	forfait/an	22,08 €	22,52 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Consommation					
De 1 à 2 000 m³	par m³	0,8262 €	0,8427 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
De 2 001 à 20 000 m³	par m³	0,6758 €	0,6893 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
De 20 001 à 100 000 m³	par m³	0,5252 €	0,5356 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Supérieure à 100 000 m³	par m³	0,4247 €	0,4332 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Vente d'eau brute	par m³	0,0581 €	0,06 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
<b>MAULEVRIER</b>					
Abonnement	forfait/an		29,90 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Consommation					
De 0 à 500 m³	par m³		1,52 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
De 501 à 1 500 m³	par m³		1,44 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Supérieure à 1 500 m³	par m³		1,34 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Facturation abonnement en Juin et consommation en Novembre/Décembre (sur relevé) Paiement possible par prélèvement, TIPI, et par chèques ou espèces auprès de la trésorerie					
Frais de branchement	forfait		1 500,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
<b>PROTECTION DES CAPTAGES D'EAU POTABLE</b>					
Location Bail environnemental (net)	hectare/an	30,00 €	30,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Participation de l'exploitant en cas de non réalisation des préconisations inscrites dans les diagnostics environnementaux (net)					
	p/diagnostic complet	960,00 €	990,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
	p/diagnostic simplifié	250,00 €	265,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
	p/suivi de diagnostic	350,00 €	300,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
Paiement du diagnostic environnemental en cas de refus de l'exploitant de le faire réaliser par l'Agglomération du Choletais lors de sa programmation (net)					
	p/diagnostic complet		2 500,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
	p/diagnostic simplifié		890,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017
<b>PORT DE RIBOU</b>					
Dégradation, Perte ou Vol des badges (net)	Badge	150,00 €	150,00 €	01/01/2017	Décision du Président du 30/01/2017